

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20201116-VD20201116-017-DE
Date de télétransmission : 18/11/2020
Date de réception préfecture : 18/11/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur Deseille, au nom de la commission Finances, administration générale et personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Suite au renouvellement du conseil municipal consécutif aux élections de juin 2020, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs pour la période 2020-2026.

1- Rappel des missions de la commission communale des impôts directs (CCID)

Les principales missions de la commission communale des impôts directs sont les suivantes :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile. Elle détermine les tarifs d'évaluation correspondants et les surfaces pondérées utilisés dans l'imposition;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- elle formule des avis sur des questions de fait relatives à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- enfin, elle peut porter à la connaissance de l'administration fiscale des changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par cette dernière.

Son rôle n'est que consultatif.

Depuis la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID), la CCID ne traite plus des locaux industriels, commerciaux et biens divers, lesquels relèvent donc désormais de la commission mise en place au niveau de Dijon métropole.

2- Règles de composition de la CCID

La CCID de la Ville de Dijon est composée de 9 membres titulaires, à savoir :

- le Maire ou l'adjoint délégué (membre et président de droit de la commission) ;
- huit commissaires titulaires.

En plus des huit membres titulaires, huit membres suppléants sont également désignés.

En vertu du Code Général des Impôts, les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est rappelé que la durée de « mandat » des commissaires est identique à celle du conseil municipal. Les membres de la CCID seront donc désignés pour une durée de six ans jusqu'aux élections municipales de 2026.

Conformément au code général des impôts, la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) soient équitablement représentées.

3- Modalités de désignation des membres de la CCID

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or, sur la base d'une liste de seize noms pour les titulaires et de seize noms pour les suppléants établie par le conseil municipal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir proposer à la Directrice Régionale des Finances Publiques et du Département de la Côte d'Or les seize noms de titulaires et les seize noms de suppléants listés ci-après pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Catégories de contribuables représentées	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Contribuables redevables de la taxe d'habitation	Madame Hélène ROY Monsieur Michel DEUTCH Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Benoît WILLOT Madame Christiane GINDRE Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Elisabeth BIOT Madame Delphine BLAYA Monsieur Christian DELION Monsieur Alain MARCHAND Monsieur Joël MEKHANTAR Monsieur Roland BONNOT
Contribuables redevables des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties	Monsieur Jacques DANIERE Monsieur François DESEILLE Madame Anne VIAN Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Robert LACROIX Monsieur Daniel-Henri VINCENT	Monsieur Pierre BORDAT Madame Océane CHARRET-GODARD Madame Claudette COLOMBET Monsieur Gérard DUPIRE Madame Isabelle PIERREY Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Contribuables redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	Madame Caroline JUREK Madame Bénédicte MAGERAND-BLONDEAU	Madame Danielle JUBAN Monsieur Michel VUILLERMOZ
Contribuables domiciliés hors de Dijon	Monsieur Richard TRONCY Monsieur Marcel TOMASELLI	Monsieur Bernard GNECCHI Monsieur Hervé GOUVERNEUR

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 10